A picture containing logo

Description automatically generated

**DESCRIPTIF DE FONCTIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du poste : | Coordonnateur·rice du Projet accès sûr et durable à l’eau potable pour l’île de Kiritimati |
| Section : | Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés, Division géosciences, énergie et services maritimes, antenne régionale de Suva |
| Lieu d’affectation : | Île de Kiritimati (Kiribati) |
| Supérieur·e hiérarchique : | Coordonnateur·rice pour la sécurité hydrique et la gouvernance de l’eau |
| Nombre de personnes supervisées : | Jusqu’à 6 personnes, et supervision de différents services et de l’assistance technique sous-traités |
| Vocation du poste : | Le·La Coordonnateur·rice du Projet est principalement responsable de l’exécution et de la gestion globale du *Projet accès sûr et durable à l’eau potable pour l’île de Kiritimati* (ci-après dénommé *Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati*). Il·Elle est notamment chargé·e des tâches suivantes : gestion de projets, achats, coordination de l’équipe, contrôle de la gestion financière, évaluation des résultats et présentation des rapports, gestion des risques et apport de conseils de haut niveau aux services concernés de la Communauté du Pacifique (CPS), aux partenaires et aux ministères de Kiribati participants. Dans le cadre de ses fonctions, le·la Coordonnateur·rice du Projet encadre les membres de l’équipe de projet et travaille en étroite collaboration avec certains membres du personnel de la division technique de la CPS, avec des partenaires internationaux, nationaux et locaux du développement, ainsi qu’avec des interlocuteurs nationaux et locaux, et le personnel en charge de l’assistance technique sous-traitée. La direction stratégique et l’établissement de relations constituent des aspects essentiels de ce poste. |
| Date : | Décembre 2020 |

|  |
| --- |
| Contexte |

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique du Pacifique, appuie fièrement le développement de la région depuis 1947. Organisation internationale d’aide au développement, la CPS fait figure de maison commune pour les 26 États et Territoires membres qui en assurent la gouvernance. Œuvrant en faveur du bien-être des Océaniens en mobilisant la science et le savoir à l’aide de méthodes efficaces et novatrices, l’Organisation s’appuie sur une compréhension fine des spécificités et des cultures des populations du Pacifique. (<https://www.spc.int/>).

La CPS a récemment rassemblé en une structure intégrée, le Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés, les activités menées dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l’eau et de l’assainissement, ainsi que les initiatives pertinentes entreprises en matière d’adaptation climatique et de gestion des ressources naturelles. Faisant partie de la Division géosciences, énergie et services maritimes de la CPS, le Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés vise à mieux aider les pays membres à atteindre leurs objectifs de développement durable par le biais d’actions fondées sur des données factuelles et de partenariats en faveur de la résilience. En rassemblant ces domaines interreliés, le Programme cible les efforts de la CPS en vue d’aider les pays membres à renforcer leur résilience par des actions intégrées axées sur la gestion des risques de catastrophe, l’adaptation au changement climatique, la gestion des ressources naturelles et l’accès élargi à l’eau et à l’assainissement. Ces activités sont mises en œuvre au moyen d’une série de projets et de financements de programmes, dans le cadre d’une approche programme intégrée (<https://gem.spc.int/key-work/DCRP>).

L’un de ces projets est le *Projet accès sûr et durable à l’eau potable pour l’île de Kiritimati* (également connu sous le nom de *Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati*). Financé par l’Union européenne (UE) à hauteur de 6,20 millions d’euros, ce projet vise à permettre aux autorités de Kiribati de renforcer l’accès sûr et durable à l’eau potable sur l’île de Kiritimati par le biais des actions suivantes : amélioration de la gestion des ressources hydriques fondée sur des données factuelles ; amélioration de l’accès à un approvisionnement sûr et fiable en eau potable ; et renforcement des capacités d’exploitation, de gestion et de maintenance de systèmes sûrs, efficaces et responsables d’adduction d’eau au niveau des ménages et des communautés, ainsi qu’à l’échelon institutionnel. La mise en œuvre du projet se termine le 25 novembre 2024.

L’accès sûr et fiable à l’eau potable est un défi de taille sur l’île de Kiritimati, qui est soumise au régime de précipitations le plus variable des îles habitées du Pacifique et est extrêmement menacée par les périodes de sécheresse sévère associées au phénomène La Niña. Administrée par le ministère du Développement des îles Phoenix et des îles de la Ligne, l’île de Kiritimati est un atoll corallien de faible altitude d’une superficie d’approximativement 388 km², qui se situe à seulement quatre mètres environ au-dessus du niveau de la mer et comptait 6 356 habitants en 2015. L’eau de la nappe située dans des lentilles d’eau douce peu profondes y est la seule source possible d’eau potable.

Le partenariat entre l’UE et Kiribati pour un développement socioéconomique durable et inclusif est une initiative de 20,8 millions d’euros visant à aider les autorités de Kiribati à renforcer leur résilience socioéconomique et climatique, plus particulièrement dans le domaine de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène sur l’île de Kiritimati. Ce partenariat s’articule autour de quatre composantes :

1. Renforcement du dialogue économique et des réformes en matière de gestion des finances publiques au service du développement inclusif (mise en œuvre par le biais d’un appui budgétaire) ;
2. Accès sûr et durable à l’eau potable (mise en œuvre par le biais d’une convention de contribution signée avec la CPS) ;
3. Accès à des services d’assainissement et d’hygiène adéquats, dans des conditions équitables (mise en œuvre par le biais d’une convention de contribution signée avec le Fonds des Nations Unies pour l’enfance [UNICEF]) ; et
4. Résilience des communautés et des ménages dans le domaine de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène (mise en œuvre également par le biais d’une convention de contribution signée avec l’UNICEF).

Dans le cadre de la composante 2, la CPS fournira un appui technique en vue de renforcer les capacités des autorités de Kiribati et des communautés locales à garantir la durabilité à long terme et à favoriser le bien-être des habitants de l’île. La CPS utilisera les livrables et les enseignements tirés d’un projet d’approvisionnement en eau, financé par l’UE et récemment achevé, intitulé *Amélioration de l’approvisionnement en eau potable à Kiritimati*, pour continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités de Kiribati (sous la houlette du ministère du Développement des îles Phoenix et des îles de la Ligne) en vue de renforcer encore l’accès sûr et durable à l’eau potable.

Le succès de la mise en œuvre de cette initiative nécessitera une coordination efficace entre les acteurs et parties prenantes concernés à plusieurs niveaux, notamment sur l’île et dans les contextes de Tarawa et de Suva, et en particulier avec l’UNICEF qui dirigera les composantes 3 et 4. La durabilité de l’initiative sera renforcée en veillant, lorsque c’est possible, à ce que les activités donnent directement suite aux conclusions du Plan de gestion durable de l’eau élaboré dans le cadre du projet précédent en concertation avec les principales parties prenantes, notamment les autorités, ainsi que les clients commerciaux et résidentiels.

La composante 2 de l’initiative globale (le Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati) devrait permettre de réaliser les objectifs suivants :

1. Améliorer la gestion fondée sur des données factuelles des ressources hydriques, en renforçant le suivi, l’évaluation et la mise en œuvre des connaissances scientifiques en faveur de la gestion durable, de l’utilisation optimale et de la protection des quatre plus grandes réserves d’eau souterraine de l’île (sachant qu’il est essentiel d’assurer cette protection pour la durabilité des établissements humains sur l’île de Kiritimati) ;
2. Améliorer l’accès sûr et fiable à l’approvisionnement en eau potable, en ciblant tout particulièrement les groupes vulnérables et ceux qui ne disposent pas d’un accès adéquat à cet approvisionnement, par le biais de la conception et de la construction d’installations adéquates et résilientes destinées à certaines communautés vivant dans les zones plus vastes de Tabwakea, Banana, New Banana, Main Camp, Bamboo et Poland, qui seront déterminées durant la phase de conception détaillée du Projet ; et
3. Renforcer les capacités d’exploitation, de gestion et de maintenance de systèmes sûrs et efficaces d’adduction d’eau au niveau des ménages et des communautés ainsi qu’à l’échelon institutionnel, au moyen d’un appui ciblé à la mise en œuvre du Plan de gestion durable de l’eau.

En mettant en œuvre ce projet, la CPS contribuera à renforcer le dialogue entre l’UE et les autorités de Kiribati (essentiellement le ministère du Développement des îles Phoenix et des îles de la Ligne), en s’appuyant sur son partenariat de longue date avec les autorités de Kiribati et sur l’expertise pertinente de l’archipel des Gilbert et de Kiritimati dans le domaine de l’eau. La CPS fournira également des informations, et partagera les bonnes pratiques et les enseignements tirés d’autres pays océaniens, le cas échéant.

|  |
| --- |
| Contexte institutionnel |

La supervision globale du projet sera confiée au·à la Directeur·rice adjoint·e du Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés au sein de la Division géosciences, énergie et services maritimes de la CPS, avec le soutien du·de la Coordonnateur·rice pour la sécurité hydrique et la gouvernance de l’eau. Le·La Coordonnateur·rice du Projet dirigera une Unité gestion de projets présente sur place, fournira un appui spécialisé en vue d’assurer la coordination et la mise en œuvre efficaces du Projet, et relèvera du·de la Coordonnateur·rice pour la sécurité hydrique et la gouvernance de l’eau au sein du Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés.

**Directeur·rice de la Division géosciences, énergie et services maritimes**

**Directeur·rice adjoint·e du Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés**

**Spécialistes du Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés œuvrant à l’appui des livrables du Projet, y compris les ressources hydriques, l’ingénierie de l’eau, l’approvisionnement en eau, l’assainissement et l’hygiène (WASH), les achats et la communication**

**Coordonnateur·rice pour la sécurité hydrique et la gouvernance de l’eau**

**Personnel en charge de l’assistance technique et des services sous-traités, y compris le suivi et l’évaluation des ressources hydriques, la conception et la construction, et le renforcement des capacités institutionnelles**

**Coordonnateur·rice du  
Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati**

**Jusqu’à 6 personnes supervisées, dont les agents nationaux de l’Unité gestion de projets**

Un comité de pilotage du Projet réunissant les ministères concernés et les principales parties prenantes sera constitué en vue de superviser les composantes 2, 3 et 4 de l’initiative globale, et se réunira tous les ans sur l’île de Kiritimati. Des rapports sur les progrès réalisés dans le cadre du Projet seront aussi soumis régulièrement au secteur élargi de l’eau et de l’assainissement à Kiribati, par le biais du comité de coordination national dudit secteur, qui a été reconstitué et devrait se réunir à intervalles réguliers à Tarawa Sud. Il est envisagé que l’Unité gestion de projets s’associe à des réunions hebdomadaires au sein du ministère du Développement des îles Phoenix et des îles de la Ligne afin de permettre la résolution conjointe des problèmes et de veiller à ce que le Projet soit en mesure de répondre aux besoins locaux. Un groupe de coordination de l’initiative, présidé par le ministère du Développement des îles Phoenix et des îles de la Ligne, sera également mis en place et se réunira à Kiritimati à intervalles convenus afin d’assurer la bonne mise en œuvre de l’initiative dans son ensemble.

Avec l’assistance et le suivi de la CPS et du comité de pilotage du Projet chargé de superviser les activités, le·la Coordonnateur·rice du Projet dirigera une équipe composée d’agents et de consultants dont la mission est d’aider les autorités de Kiribati à préparer et à exécuter les activités détaillées ci-dessous. Il·Elle travaillera en étroite collaboration avec ses homologues au sein du ministère du Développement des îles Phoenix et de la Ligne et d’autres ministères compétents, si nécessaire, et s’emploiera à renforcer leurs capacités en leur proposant des formations en cours d’emploi. Au cours du Projet, le·la Coordonnateur·rice du Projet doit s’assurer que : (i) le volet consultatif du Projet est effectivement assuré par le comité de pilotage et d’autres dispositifs de consultation selon les besoins ; (ii) les responsabilités relatives à l’exécution des activités courantes sont progressivement transférées aux homologues dans le pays, afin que les capacités nécessaires soient en place pour administrer et faire fonctionner le réseau de distribution d’eau et les systèmes de surveillance à la clôture du Projet ; et (iii) toutes les passerelles possibles sont créées entre le Projet et d’autres initiatives en cours dans le domaine de l’eau et de l’assainissement entreprises par les autorités de Kiribati et d’autres partenaires.

Le·La Coordonnateur·rice du Projet sera affecté·e sur l’île Kiritimati et sera amené·e à se déplacer régulièrement à Suva (Fidji) à des fins de présentation de rapports et de communication avec la Division géosciences, énergie et services maritimes, l’équipe des achats et l’équipe des finances de la CPS, ainsi que la Délégation de l’Union européenne pour le Pacifique, et, selon les besoins, à Tarawa à des fins de présentation de rapports et de communication avec les autorités de Kiribati.

|  |
| --- |
| Domaines de résultats essentiels (objectifs) |

Le poste de Coordonnateur·rice du Projet englobe principalement les fonctions ou domaines de résultats essentiels/objectifs suivants :

1. Direction globale et gouvernance du Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati ;
2. Gestion et coordination efficaces des livrables attendus du Projet ; et
3. Apport d’un soutien de haut niveau en matière de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités.

Une description générale des résultats attendus dans les domaines précités est fournie ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| *Responsabilités de la personne titulaire du poste* | Indicateurs de réussite |
| **Objectif 1 : Gouvernance et conduite générale du Projet sur l’eau de l’île de Kiritimati** | |
| **1.1 :** Conduite stratégique du Projet à tous les niveaux et établissement de relations de travail efficaces | * Le Projet est conduit de manière stratégique et des conseils de haut niveau sont fournis en temps voulu à la CPS, aux autorités de Kiribati et aux partenaires concernés sur des questions relatives à l’exécution du Projet ; * Des relations de travail efficaces sont créées et entretenues avec les interlocuteurs nationaux, les représentants des bailleurs de fonds, les organisations partenaires et les programmes concernés, notamment ceux qui sont mis en œuvre par la CPS ; |
| **1.2 :** Mise en place et maintien des ressources, des systèmes et des environnements propices nécessaires pour la mise en œuvre efficace du Projet | * Les systèmes et environnements propices nécessaires sont mis en place et maintenus, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et les compétences techniques requises ; * Des systèmes de gestion financière de projet et d’établissement de rapports sont instaurés et mis en œuvre ; * Des réseaux d’acteurs et des équipes de travail fonctionnels sont créés et maintenus ; * Des dispositifs de gouvernance efficaces du Projet sont instaurés, notamment l’organisation de comités de pilotage du Projet annuels conformément à la convention de contribution du Projet ; |
| **1.3**: Gestion quotidienne, mise en œuvre et coordination de toutes les activités du Projet | * Les objectifs du Projet sont atteints conformément à la convention de contribution du Projet et aux objectifs associés, ainsi qu’aux politiques et procédures opérationnelles de la CPS, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires du Projet ; * Les plans de travail et les évaluations de la performance du personnel sont réalisés efficacement dans les délais prévus ; |
| **1.4**: Supervision et gestion de tous les services, fournitures et équipements financés | * Les services, fournitures et équipements financés sont obtenus et gérés conformément aux critères d’achat de la CPS, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires du Projet ; * Des mandats sont rédigés, des contrats sont conclus et les consultant·e·s sont rémunéré·e·s en fonction des résultats et des livrables. |
| **1.5 :** Suivi et évaluation efficaces de la mise en œuvre du Projet, et établissement de rapports connexes | * Le Projet est suivi au regard des cibles applicables énoncées dans le cadre de résultats du Projet, conformément au plan de suivi-évaluation du Projet convenu ; * Tous les rapports d’avancement et les plans de travail chiffrés sont élaborés et soumis conformément aux exigences de la convention de contribution ; * Des rapports de résultats et comptes rendus appropriés sont rédigés et présentés à de hauts fonctionnaires, à la direction de la CPS, aux partenaires du développement et aux parties prenantes ; * Les résultats et activités du Projet sont entièrement enregistrés dans les systèmes de suivi-évaluation et d’amélioration continue (SE-AC) de la CPS, notamment la préparation de récits relatant les résultats du Projet et de rapports réguliers sur les activités au regard des plans d’activité et des programmes-pays de la CPS ; et * Les expériences et enseignements du Projet sont diffusés et expliqués, et si possible intégrés à la gestion en cours du Projet et à la conception des futurs activités et projets. |
| **Objectif 2 : Gestion et coordination efficaces des livrables attendus du Projet** | |
| **2.1 :** Coordination efficace de la mise en place du Projet et des activités de démarrage essentielles | * Un bureau de gestion du Projet est installé sur l’île de Kiritimati ; * Les agents de l’Unité gestion de projets sont recrutés et mobilisés ; * L’assistance technique est assurée sur le long terme ; * Un (des) véhicule(s), des installations techniques et des équipements essentiels sont achetés pour le Projet ; * Un plan de suivi-évaluation est élaboré ; * Un cadre logique du Projet est rationalisé ; * Un plan de communication et de visibilité du Projet est finalisé ; * Un plan d’hygiène et de sécurité au travail est élaboré dans le cadre du Projet ; * Un programme de suivi et d’évaluation des eaux souterraines est conçu dans le cadre du Projet ; * Le premier comité de pilotage du Projet s’est réuni ; |
| **2.2 :** Coordination et réalisation d’évaluations préliminaires des ressources et de travaux de maintenance urgents | * Des évaluations préliminaires du réseau de distribution d’eau sont entreprises, notamment un recensement des systèmes existants de pompage, de désinfection et de distribution, et une évaluation des pertes en eau du système ; * Un soutien est fourni aux autorités de Kiribati en vue d’entreprendre des travaux de maintenance urgents du système, selon les besoins ; * Une prospection préliminaire des eaux souterraines est entreprise ; |
| **2.3 :** Coordination et conception détaillée des activités et établissement des coûts connexes | * Les schémas et estimations des coûts existants sont évalués et mis à jour, notamment en intégrant les enseignements tirés du fonctionnement et de la maintenance du système actuel, et des plans conceptuels entièrement chiffrés sont élaborés pour de nouveaux systèmes d’adduction d’eau ; * Des plans conceptuels entièrement chiffrés sont présentés aux bailleurs et aux autorités à des fins d’observation et de finalisation ; * Des études d’ingénierie détaillées et des estimations des coûts actualisées sont réalisées ; * Des études d’impact sur l’environnement sont réalisées selon les besoins et les accords requis sont obtenus ; * Un plan d’investissement et d’achat relatif aux activités est élaboré ; * Les institutions plurisectorielles sont renforcées et un programme de renforcement des capacités est élaboré (une tâche essentielle nécessitant une consultation et une analyse du secteur, avec un appui technique spécialisé) ; * Un programme visant à réduire au minimum les pertes d’eau est élaboré ; |
| **2.4 :** Lancement et coordination des études et évaluations requises | * Les analyses et évaluations nécessaires sont entreprises, notamment dans les domaines suivants :   + - * + Rôles et fonctions au sein du système public d’approvisionnement en eau ;         + Systèmes de tarification et de facturation ;         + Eau distribuée aux secteurs et services essentiels, notamment les services communautaires comme les écoles et les centres de santé ;         + Besoins immédiats en matière de capacités (mise à jour de l’évaluation des besoins en matière de capacités du Service eau et assainissement) ;         + Administration, comptabilité et systèmes financiers ; et         + Rôle du secteur privé dans la prestation de services. |
| **2.5 :** Coordination des travaux de construction du Projet, notamment : élaboration des appels d’offres pour les principaux travaux, équipements et matériaux ; lancement de la procédure d’achat et finalisation des contrats ; et conclusion et gestion de tous les contrats nécessaires | * Les services suivants (à déterminer conformément au plan d’investissement et d’achat du Projet) sont fournis de manière satisfaisante :   + - * + Évaluation d’ingénierie et conception d’un nouveau circuit de distribution ;         + Réhabilitation des galeries et des équipements existants ;         + Construction de nouvelles galeries ;         + Réalisation de forages de contrôle ;         + Installation de pompes solaires ;         + Fourniture et installation de systèmes de désinfection ;         + Construction de canalisations reliant Four Wells au système existant ;         + Réhabilitation des systèmes de distribution existants ;         + Construction d’un ou de plusieurs réservoir(s) surélevé(s) supplémentaire(s), selon les besoins ;         + Construction d’un système de distribution vers certaines zones non connectées et conclusion de nouveaux baux ;         + Installation de compteurs d’eau dans les ménages et les entreprises ; et         + Achat d’un camion-citerne. |
| **Objectif 3 : Apport d’un soutien de haut niveau en matière de renforcement institutionnel et de développement des capacités** | |
| **3.1 :** Apport d'un soutien de haut niveau, formulation d’orientations et supervision en vue de la mise en œuvre d’un programme de renforcement des capacités plurisectorielles | * Un appui est fourni dans le cadre d’un programme de renforcement des capacités conformément aux activités et aux modalités recensées durant la phase de conception (à noter que les activités recensées de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel nécessiteront probablement l’appui de la CPS et d’une assistance technique externe et seront coordonnées par le·la Coordonnateur·rice du Projet) ; |
| **3.2 :** Soutien aux autorités de Kiribati en vue de mettre en œuvre les programmes d’amélioration institutionnelle convenus | * Les autorités de Kiribati bénéficient d’un appui approprié pour mettre en œuvre des programmes dans des domaines déterminés durant la phase de conception, et probablement dans les domaines suivants :   + - Contrôle des ressources hydriques ;     - Réduction au minimum des pertes d’eau ;     - Mesures d’incitation en faveur d’une utilisation adaptée de l’eau ;     - Mécanismes incitatifs en faveur de bonnes pratiques de gestion de l’eau et de l’application des normes ; et     - Initiatives en faveur de la sensibilisation, de l’engagement et du changement comportemental des communautés. |
| **3.3**: Renforcement des capacités des autorités de Kiribati en matière de gestion des systèmes d’adduction d’eau | * Les capacités des autorités de Kiribati en matière de gestion des systèmes d’adduction d’eau sont renforcées de façon tangible par le biais de programmes poursuivant les objectifs suivants :   + - Appui en vue du déploiement et de la formation de ressources techniques locales afin de soutenir les principales fonctions relatives au plan de gestion des eaux pluviales ;     - Appui à la formation et à la mobilisation du personnel du ministère du Développement des îles Phoenix et de la Ligne et/ou de personnes relais dans les villages, le cas échéant ;     - Mise en place de capacités locales en vue de suivre les performances du système ;     - Mise en œuvre de systèmes améliorés pour le service à la clientèle ; et     - Soutien général en vue d’améliorer la gestion des opérations d’approvisionnement en eau. |

Remarque : Les critères ci-dessus ne sont fournis qu’à titre indicatif. Les mesures précises de résultats pour le poste feront l’objet d’une discussion entre le·la titulaire et son·sa supérieur·e hiérarchique dans le cadre du processus d’amélioration des résultats.

|  |
| --- |
| Complexité du travail |

|  |
| --- |
| Tâches courantes les plus complexes : |
| * Travailler de manière autonome dans un contexte insulaire isolé afin d’assurer la réalisation d’un ensemble de livrables complexes impliquant des consultations de la communauté, des études et des évaluations scientifiques, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles. * Gérer un budget de projet de 6,2 millions d’euros, notamment des processus d’achat importants et complexes. * Identifier et gérer le risque associé à un projet sur une île isolée, caractérisé par des conditions d’approvisionnement difficiles et un accès limité aux ressources humaines et aux services spécialisés. * Fournir un encadrement de haut niveau à une équipe de projet diversifiée, composée de spécialistes locaux et internationaux, ainsi que de prestataires externes (services et assistance technique). * Entretenir efficacement une communication et des liens, en temps voulu, avec les interlocuteurs des pouvoirs publics et veiller à ce que le Projet tienne compte de l’évolution des besoins et des contextes. * Travailler de manière efficace au sein de divers réseaux et secteurs techniques et opérationnels. * Gérer les attentes et les exigences des interlocuteurs, partenaires et organismes d’exécution à l’échelon du pays et de l’île, et y répondre. * Coordonner et faciliter l’échange d’informations, le travail en réseau et l’établissement de partenariats. * Gérer des consultant·e·s et des contrats de service et d’approvisionnement de petite et de grande ampleur. * Garantir la durabilité des actions entreprises en prenant soigneusement en compte les contextes culturels et environnementaux uniques des communautés concernées. |

|  |
| --- |
| Relations fonctionnelles et aptitudes relationnelles |

|  |  |
| --- | --- |
| Principaux contacts en interne et en externe | Type de contact le plus courant |
| **En externe**   * Interlocuteurs de haut niveau de la Délégation de l’UE * Ministres/secrétaires des organismes participants, notamment le ministère du Développement des îles Phoenix et de la Ligne sur l’île de Kiritimati et les ministères concernés à Tarawa * Populations bénéficiaires sur l’île de Kiritimati * Autres partenaires du développement œuvrant à Kiribati, en particulier l’UNICEF responsable des composantes 3 et 4 de l’initiative globale * Organisations non gouvernementales actives dans les domaines de la sécurité hydrique et de la résilience des communautés * Acteurs du secteur privé * Médias (nationaux, régionaux et internationaux) * Consultant·e·s et entreprises * Organisations internationales et organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) | * Consultation, présentation de rapports et négociation * Entretien de liens réguliers de haut niveau avec les ministères basés à Tarawa et sur l’île de Kiritimati * Prestation de services et soutien * Relations publiques * Collaboration stratégique |
| En interne   * Haute direction de la CPS * Directeur·rice de la Division géosciences, énergie et services maritimes, Directeur·rice adjoint·e du Programme résilience aux catastrophes et résilience des communautés et haute direction * Équipes opérations et gestion de la CPS * Personnel affecté au Projet * Personnel de la Division géosciences, énergie et services maritimes et d’autres divisions pertinentes de la CPS | * Présentation de rapports, liaison, animation et coordination des activités et du soutien au Projet * Prestation de conseils sur les enjeux sensibles ou sérieux * Recrutement du personnel et gestion des ressources humaines ; établissement des budgets et des rapports financiers, gestion des achats |

|  |
| --- |
| Niveau de délégation |

La personne titulaire du poste :

* Budgets de dépenses de routine : 6,2 millions d'euros pour la durée entière du Projet.
* Montant maximum de dépense autorisée sans approbation d’un·e directeur·rice : jusqu’à 2 000 euros par engagement de dépenses.

|  |
| --- |
| Profil personnel |

###### **Qualifications**

|  |  |
| --- | --- |
| Très importantes : | Souhaitables : |
| * Diplôme d’études supérieures de deuxième ou troisième cycle délivré par une institution reconnue et/ou expérience professionnelle équivalente dans une discipline liée à la gestion de projets, au développement international, à la gestion des ressources hydriques, aux géosciences, à l’ingénierie, à la construction, à la topographie, au développement communautaire et/ou dans un autre domaine apparenté | * Qualifications supplémentaires pertinentes dans des domaines apparentés, en particulier dans un contexte océanien |

**Connaissances/expérience**

|  |  |
| --- | --- |
| Très importantes : | Souhaitables : |
| * Au moins dix ans d’expérience dans la gestion de projets d’infrastructure complexes, notamment de projets visant à développer les infrastructures de distribution d’eau et de projets mis en œuvre dans des zones isolées, de préférence dans un État ou Territoire insulaire océanien * Connaissance approfondie de la gestion de projets, et notamment des principes de gestion des cycles de projet, des cadres logiques et de la gestion des risques  Capacité avérée à travailler de manière isolée et à respecter les exigences requises en matière de consultation et d’établissement de rapports  * Aptitude avérée à diriger, à coordonner et à accompagner le personnel * Aptitude avérée à répondre aux exigences fixées par les partenaires du développement tels que l’UE en matière de suivi et de présentation de rapports * Expérience avérée de la gestion d’achats volumineux et à haute valeur financière * Excellente maîtrise de l’anglais, oral et écrit, et aptitude particulière à la rédaction de rapports et de supports de présentation et de communication * Parfaite aisance dans les relations humaines dans un contexte multiculturel varié tel que celui du Pacifique insulaire * Excellentes connaissances informatiques de toutes les applications pertinentes | * Capacité à communiquer avec efficacité et compétences en matière de liaison et négociation avec des pays océaniens * Une expérience de la gestion de questions relatives à l’aide au développement, dans le contexte des petits États insulaires, et une expérience professionnelle à Kiribati ou dans d’autres atolls constitueront un atout supplémentaire * Expérience pertinente dans un contexte institutionnel régional ou international * Expérience de la gestion de projets financés par l’UE * Connaissance des difficultés en matière de sécurité hydrique dans le Pacifique dans le cadre de la situation actuelle complexe, avec plusieurs bailleurs de fonds et projets * Connaissance pratique de l’i-kiribati |

**Compétences essentielles/qualités personnelles/compétences spécifiques**

Les niveaux ci-dessous sont caractéristiques de ce que l’on peut attendre à 100 % d’efficacité :

|  |  |
| --- | --- |
| Expert | * Compétences pointues en matière de gestion de projets. * Solides aptitudes à la réflexion analytique et technique, et sens de l’organisation. * Procédures de gestion financière et d’achats. * Excellentes aptitudes de collaboration, en particulier dans le contexte océanien. * Connaissance des dossiers institutionnels et des processus budgétaires. |
| Niveau avancé | * Capacité à diriger une équipe composée de spécialistes et de personnel administratif, et à travailler tant de manière indépendante qu’au sein d’une équipe. * Renforcement des capacités et encadrement. * Compétences en matière de hiérarchisation des priorités, de prise de décisions, de résolution des problèmes et de gestion des risques. * Parfaite maîtrise de la langue anglaise (à l’oral comme à l’écrit). |
| Connaissance pratique | * Maîtrise de l’outil informatique, en particulier de Microsoft Office et des logiciels de gestion de projets associés. |
| Connaissance élémentaire | * Sensibilité aux questions de la sécurité hydrique et de la résilience dans les pays insulaires océaniens. * Connaissance des politiques et des exigences de l’UE en matière d’établissement de rapports. |

###### **Comportements déterminants**

Tous les agents sont évalués par rapport aux comportements déterminants suivants dans le cadre du processus d’amélioration des résultats :

* Changement et innovation
* Aisance relationnelle
* Travail d’équipe
* Promotion de l’équité et de l’égalité
* Bon sens
* Renforcement des capacités individuelles

###### **Qualités personnelles**

* Motivation personnelle
* Se montrer sensible aux questions culturelles et à la dimension de genre
* Sens de l’initiative dans la réflexion comme dans l’action
* Sens aigu de la clientèle et de l’amélioration continue
* Forte motivation et esprit d’équipe
* Sens de la réflexion et de l’analyse au service de la recherche de solutions
* Souci du travail bien fait, bonne éthique professionnelle et attitude positive
* Proactivité, créativité et aptitude à atteindre les objectifs dans les délais impartis et à acquérir rapidement des connaissances
* Capacité à maintenir la qualité de ses résultats sous pression et fort intérêt pour son travail
* Attitude positive, excellentes qualités relationnelles, bonne organisation, fiabilité et honnêteté

|  |
| --- |
| Modifications du descriptif de fonctions |

De temps à autre, il peut se révéler nécessaire d’envisager de modifier le descriptif de poste en raison de la nature évolutive du milieu de travail, notamment de l’évolution technologique ou statutaire. La CPS est habilitée à apporter ces modifications le cas échéant. Le présent descriptif de fonctions pourra également être réexaminé dans le cadre des préparatifs de la planification des résultats du système annuel d’évaluation.